

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	29	22
Date de convocation : le 5 avril 2022		
Date d'affichage : le 12 avril 2022		

**Séance du 11 avril  
deux mille vingt deux  
à vingt heures trente**

<b>DELIBERATION</b>
<b>N° 2022.24</b>
<b>CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE</b>

**Le 11 avril 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

Présents : Mesdames BELLINI, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, CEREUIL, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame CHAAR ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL  
Madame DELON ayant donné pouvoir à Madame STEPHAN  
Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Monsieur GUERIN  
Monsieur CURUTCHET ayant donné pouvoir à Monsieur ROBERT  
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON  
Monsieur BOUDJEMAI  
Madame EON

Secrétaire de séance : Madame STEPHAN

---

Approbation du Compte de Gestion 2021

---

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

VU le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2021, établi par Madame le Trésorier Principal de Chelles est en concordance avec le Compte Administratif de la Ville,

CONSIDERANT que Madame le Trésorier Principal a repris dans ses écritures l'ensemble des résultats de l'exercice 2020, l'ensemble de tous les titres de recettes et mandats émis par la Ville au cours de l'exercice 2021,

CONSIDERANT que les comptes établis par Madame le Trésorier Principal pour l'exercice 2021 n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2022

Application agréée E-legalite.com

**APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

APPROUVE le compte de gestion de la Ville de Magny Le Hongre établi pour l'exercice 2021 par Madame le Trésorier Principal de Chelles, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**ARTICLE 2 :**

Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ⇒ Madame le trésorier de Chelles
- ⇒ Remise aux archives communales,



**Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL**

Maire de Magny Le Hongre

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*

*Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2022

Application agréée E-legalite.com